



**DELIBERATION n°36-2020  
en date du 16 juillet 2020  
portant sur la constitution  
de la commission d'appel d'offres**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie (salle des fêtes) le 16 juillet 2020 à 20h00 selon la convocation en date du 9 juillet 2020, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mme Virginie BASSALER, étant secrétaire de séance.

**Sont présent(e)s :** M. GARESTIER Joël, Maire,

M. HENRY Philippe, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, Mme CARRILLO Martine, Mme Régine DE PAIVA, Adjoints.

M. GLANDUS Bernard, Mme CHABROUX VICENTE Patricia, M. GIRARD Stéphane, Mme DESMOULIN Christelle, Mme BASSALER Virginie, M. Jean-Philippe NANEIX, Mme Emilie TALLET, M. André GAILLARD, M. Victor GRANDJACQUOT, Conseillers Municipaux.

**Absent(e)s excusé(e)s :** M. VERGER Manuel, M. GARCIA Jean-Luc, Adjoints. Mme CHABROUX VICENTE Patricia, M. SIMON Patrick, M. PEAUDECERF Sébastien, Mme TOUCAS Hélène, Mme COUTY Isabelle, M. Brice APPERT, Mme Océane MICAUD, Mme Claude THIBAUT GUILLON, Conseillers Municipaux.

**Absent(e)s ayant donné procuration :**

Mme BASSALER Virginie reçoit le pouvoir de M. Manuel VERGER,  
M. HENRY Philippe reçoit le pouvoir de M. GARCIA Jean-Luc,  
M. GLANDUS Bernard reçoit le pouvoir de Mme CHABROUX VICENTE Patricia,  
Mme DESMOULIN Christelle reçoit le pouvoir de M. PEAUDECERF Sébastien,  
M. Jean-Philippe NANEIX reçoit le pouvoir de Mme TOUCAS Hélène,  
Mme Régine DE PAIVA reçoit le pouvoir de Mme COUTY Isabelle,  
M. GIRARD Stéphane reçoit le pouvoir de M. Brice APPERT,  
Mme CARRILLO Martine reçoit le pouvoir de Mme Océane MICAUD,  
M. André GAILLARD reçoit le pouvoir de Mme Claude THIBAUT GUILLON.

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°13-2020 du 28/05/2020.**

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment l'article L. 2121-22 et l'article L. 1411-5 ;  
Considérant qu'à la suite des Elections Municipales du 15 Mars 2020, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;  
Considérant le vote des membres de la commission d'appel d'offres en séance ;  
Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal ;  
Considérant qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**DECIDE**

**Article 1 :**

De désigner les membres suivants :

**Président :** M GARESTIER Joël

**Membres Titulaires :**

GARCIA Jean-Luc  
HENRY Philippe  
GAILLARD André

**Membres suppléants :**

SIMON Patrick  
TOUCAS Hélène  
GRANDJACQUOT Victor

**Article 2 :**

De donner pouvoir à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

**Article 4 :**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstention	0

Fait à Saint-Just le Martel, le 20 juillet 2020.

Le Maire,

Joël GARESTIER



- Transmis au représentant de l'Etat le 31/07/2020
- Publié le 31/07/2020

